



## Bureau des procédures environnementales

\_\_\_\_

## Commune de DUNKERQUE

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE dont le siège social est situé port 2580 – route des docks BP 72074 – 59376 DUNKERQUE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation et la délivrance d'un agrément préfectoral pour ses nouvelles activités de démantèlement de navires situées sur le site existant situées sur le territoire du grand port maritime de DUNKERQUE.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 16 jours consécutifs, du lundi 3 octobre au mardi 18 octobre 2022 inclus.** Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande de porter à connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<a href="http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022">http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022</a>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : <u>pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr</u>, en précisant dans le sujet : dossier DAMEN SHIPREPAIR à DUNKERQUE ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe: participation du public par voie électronique DAMEN SHIPREPAIR à DUNKERQUE.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo, <u>ni de respecter l'anonymat</u>. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé de demande d'autorisation et d'agrément aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Arnaud CHOTARD par courriel : <a href="mailto:arnaud.chotard@damen.com">arnaud.chotard@damen.com</a>.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation et de délivrance d'un agrément préfectoral ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.